



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°		
17-007		
OBJET		
SMD GARD		
-		
adhésion de nouveaux membres		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 23/02/2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'extension des périmètres de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et des Communautés de Communes Pays d'Uzès et Pays de Sommières aux communes de la Communauté de Communes Leins Gardonnenque a entraîné la dissolution de cet établissement au 1^{er} janvier 2017 (14 communes sont concernées).

12 communes rejoignent la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole non adhérente au SMD (Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du GARD) et doivent donc demander leur adhésion individuelle au SMD.

Lors de la réunion des membres du comité syndical du 7 novembre 2016 il a été décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion des communes de Fons outre Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzely.

Pour que cette décision d'intégration soit valable, il est nécessaire que les membres actuels du syndicat, dont fait partie notre collectivité, délibèrent eux-mêmes individuellement pour approuver, dans leur majorité, cette adhésion.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE** d'approuver cette adhésion.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°		
17-008		
OBJET		
Rétrocession du foncier partie escalier		
-		
BELIN		
-		
G 2140		
-		
Impasse des deux mondes		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 23/02/2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les époux BELIN ont besoin de régulariser leur situation vis-à-vis d'un escalier leur appartenant mais empiétant le domaine communal (8 m² de la parcelle G 2140).

En effet, il rappelle l'historique de cette affaire avec une autorisation de construire cet escalier qui avait été accordée il y a plusieurs années sur une parcelle pourtant rétrocédée par les époux BELIN à la Commune. Sauf que cet escalier a été ensuite fermé en-dessous suite à des nuisances.

Il convient donc aujourd'hui de rétrocéder cette partie de foncier concernée par l'escalier aux époux BELIN afin qu'ils conservent cet accès dédié à leurs appartements, dans le cadre d'une vente en cours d'une partie de leur immeuble.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **DECIDE** d'approuver ce projet de vente qui devra faire l'objet d'une nouvelle délibération assortie de l'estimation des domaines afin d'en arrêter le prix définitif, sachant que la valeur est estimée à 903,40 € (prix calculé sur la base de celui fixé lors de la vente en 2002, affecté d'un coefficient d'actualisation de 2).
- ☑ **DIT** que l'ensemble des frais sera supporté par les époux BELIN.
- ☑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et notamment l'esquisse de changement de limites de propriété.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°

17-009

OBJET

Convention tripartite relative à la mise à disposition d'une salle informatique et du plateau sportif

-

collège / école primaire Henri SERMENT

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

Le 23/02/2017

DEPOT EN PREFECTURE

PIECE JOINTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire expose au Conseil que par le projet de convention ci-annexé le collège et le Département se proposent de mettre à disposition des élèves de l'école Henri SERMENT sur le temps scolaire leur salle informatique et le plateau sportif. Les horaires et autres modalités de ce prêt sont détaillés dans la convention, établie pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil,

☞ **Vu** le projet de convention ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 **APPROUVE** ce projet de convention tripartite relative à la mise à disposition d'une salle informatique et du plateau sportif au profit de l'école primaire Henri SERMENT (temps scolaire).

🇫🇷 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°		
17-010		
OBJET		
Convention tripartite relative à la mise à disposition d'un plateau sportif		
-		
collège / services périscolaires école primaire Henri SERMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 23/02/2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire expose au Conseil que par le projet de convention ci-annexé le collège et le Département se proposent de mettre à disposition des services périscolaires de l'école Henri SERMENT leur plateau sportif dans le cadre des TAP. Les horaires et autres modalités de ce prêt sont détaillés dans la convention, établie pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil,

☞ **Vu** le projet de convention ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 **APPROUVE** ce projet de convention tripartite relative à la mise à disposition d'un plateau sportif au profit des services périscolaires de l'école primaire Henri SERMENT (TAP).

🇫🇷 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°						
17-011						
OBJET						
Refus du transfert de la Compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	26	0	0
Pour	Contre	Abs.				
26	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 23/02/2017						
DEPOT EN PREFECTURE						
PIECE JOINTE						

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux bénéficiaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place des PLU à savoir :

- les Plans d'Occupations des Sols ;
- les Plans d'Aménagement de Zones ;
- les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la Loi) ; **sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.**

Or, afin notamment de continuer à gérer au plus près des territoires la compétence et des difficultés pour l'EPCI de se substituer de plein droit en cas de procédures déjà lancées, il est proposé au conseil municipal de refuser le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Le Conseil,

- ☞ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5216-5

- ☞ Vu l'arrêté préfectoral n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la CCBTA entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières St Vincent, et Vallabrègues,
- ☞ Vu l'article 136 II de loi n°2014-366 du 24 mars 2014 **pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**
- ☞ Considérant notamment l'intérêt de continuer à *gérer au plus près des territoires la compétence et des difficultés pour l'EPCI de se substituer de plein droit en cas de procédures déjà lancées ;*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DECIDE :

- Article 1 : de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, et de documents d'urbanisme en tenant lieu, à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- Article 2 : de demander à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de prendre acte de cette opposition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°		
17-021		
OBJET		
MANDAT DE DEFRICTION		
-		
Projet L'Azalée		
-		
Société HECTARE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 23/02/2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		
Projet de mandat		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2017

Le premier mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Sont présents (19) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER

Sont absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Françoise DENIS

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Olivier RIGAL, de Lucie ROUSSEL à Isabelle GIOENI, de Linda LESEL à Adrien HERITIER, de Fabienne JULIAC à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Nathalie SIMONE, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, d'Alain DUCROS à Claude JANVIER

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Johan GALLET.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la société Hectare, situé chemin du Cros des Bards et dénommé l'Azalée.

Monsieur le Maire rappelle que nous nous sommes engagés à leur céder la parcelle F 210 d'une superficie de 3 110 m² faisant partie de l'unité foncière de l'aménagement.

Le consensus adopté étant le suivant : la Commune cèdera à l'aménageur une surface de 1 331 m² de sa parcelle, en contrepartie de la viabilisation d'une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 600 m² (valeur 120 000 €) et d'une soulte financière de 30 000 €.

Il explique ensuite que lors d'un entretien de cette société avec les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), il leur a été réclamé une délibération complémentaire donnant pouvoir au maire de donner mandat.

Ce mandat donnerait autorisation à la société HECTARE de faire une demande de défrichement sur cette propriété de la mairie et d'en être bénéficiaire (cf projet ci-annexé).

Le Conseil,

Vu le projet de mandat ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat ci-annexé ainsi que toute autre pièce nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 1^{er} mars 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



